



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA CHARENTE-MARITIME

PREFECTURE  
DREAL - DDTM

Compte-rendu de la  
Commission de Suivi de Site  
de la société RHODIA Opérations La Rochelle

Lundi 17 novembre 2014 à 14 h 30

Participants

Michel Tournaire	Secrétaire Général de la Préfecture
Catherine Mallet	Préfecture – bureau des affaires environnementales
Anne Gaborieau	Préfecture – bureau des affaires environnementales
Claudie Bessard	Préfecture – direction des relations avec les collectivités et de l'environnement
Véronique Ricard	Préfecture - SIDPC
Jean-Michel Turquois	DREAL Poitou-Charentes - SRTN
Hélène Couty	DREAL Poitou-Charentes – UT 17
Sabine Costes	DDTM 17/PR
Marc Parnaudeau	Conseil Général
Cécile Glémain-Groult	Ville de La Rochelle
Fabien Loup	SDIS 17
Frédéric Fournet	Rhodia Opérations
Pascale Colin	Rhodia Opérations
Delphine Loubiere (Paccaud)	Rhodia Opérations
Didier Dominique	Rhodia Opérations
Maud Zuccari	Rhodia Opérations
Hervé Guery	Rhodia Opérations
Philippe Juhel	Rhodia Opérations
Philippe Cinus	Rhodia Opérations
Frédéric Richard	Rhodia Opérations
Jean-Denis Zielinski	Comité de Quartier Laleu-La Pallice-La Rossignollette
Michel Raphel	Comité de Quartier Port-Neuf
Jacques Jouan	Nature Environnement 17
Pierre-Marie Picherit	UFC Que Choisir

Absents excusés :

M. Alain BUCHERIE, conseil Régional,  
Mme Sophorn Gargoullaud, CDA La Rochelle,  
M. Jean-Luc Algay, Mairie de La Rochelle,  
M. Le Rallier, Agence Régionale de Santé.

Le lundi 17 novembre 2014, s'est tenue dans la Salle Jean Moulin de la Préfecture de La Rochelle la réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS) de Rhodia Opérations, sous la présidence de Monsieur le Secrétaire général de la Préfecture.

Monsieur le Secrétaire général ouvre la séance et annonce l'ordre du jour :

- Présentation du bilan 2013 de l'inspection des installations classées,
- Présentation du bilan 2013 de l'exploitant en application de l'article D.125-34 du code de l'environnement,
- Présentation par l'exploitant du projet Recyclage MES, Phase 2 : réduction des volumes de matières valorisables entreposées sur le site,
- Questions diverses.

Avant de donner la parole à la DREAL, Monsieur le Secrétaire général précise que la composition de la commission a été modifiée, notamment suite aux dernières élections communales et intercommunales :

- au sein du Collège « élus », la Mairie de La Rochelle est désormais représentée par M. Jean-Luc Algay (titulaire) et M. Patrice Joubert (suppléant), la CDA de La Rochelle est désormais représentée par Mme Sophorn Gargoullaud (titulaire) et M. Pierre Malbosc (suppléant) ;
- au sein du Collège « exploitants », Mme Pascale Colin et M. Didier Dominique remplacent Messieurs Bacles et Rouch.

Ces modifications ont fait l'objet de nouveaux arrêtés préfectoraux. Monsieur le Secrétaire général souligne que les représentants de l'association UFC Que Choisir ont également changé : Messieurs Picherit et Yves Fournat remplacent M. Bajon et Mme Denot.

La DREAL aborde le premier point inscrit à l'ordre du jour.

### **1 - Présentation du bilan 2013 de l'inspection des installations classées**

Madame Couty indique que la visite d'inspection des installations classées a eu lieu le 3 octobre 2013. Elle s'est soldée par 3 écarts et 24 remarques, auxquels l'exploitant a apporté réponse les 23 novembre 2013 et 14 mai 2014.

A l'ordre du jour :

- les suites données à la dernière visite d'inspection, du 30 octobre 2012,
- les modifications des installations réalisées depuis la dernière visite,
- l'auto-surveillance des rejets eau et air,
- des points divers : suite PPRT, programmation exercices POI (plan d'opération interne), mise en œuvre de la directive Seveso 3,
- la visite des installations.

#### Écart 1 :

Signaler correctement l'aire de stockage des fûts vides et nettoyés ayant contenu de l'acide phosphorique.

#### Réponse de l'exploitant :

Un panneau a été mis en place.

Écart 2 :

Organiser la zone de stockage des déchets industriels banals et signaler les postes d'entreposage des déchets correspondants (métaux, gravats etc.).

Réponse de l'exploitant :

Réalisation d'un chiffrage pour réaliser une dalle de béton surmontée d'un toit empêchant l'entraînement de polluants éventuels par lixiviation. Investissement prévu au 4ème trimestre 2014.

Écart 3 :

Signaler correctement avec le marquage CLP les big bags de carbonate de zirconium stockés dans le bâtiment 112 (remarque déjà signalée en 2012).

Réponse de l'exploitant :

Signalisation CLP et organisation des stockages de big bags réalisées.

Remarque 1 :

Transmettre l'étude d'évaluation des dommages potentiels aux tiers.

Réponse de l'exploitant :

Étude réalisée et transmise en annexe du courrier du 23 novembre 2013.

Remarque 2 :

Tenir informés les inspecteurs des mesures restantes à effectuer dans la zone de couverture de la sirène PPI (plan particulier d'intervention) et test mensuel légèrement décalé par rapport à la sirène de Gratecap.

Réponse de l'exploitant :

Rapport de mesure de l'impact acoustique de l'émission du signal d'alerte transmis, résultats satisfaisants. Test mensuel à 11h55

Remarque 3 :

Transmettre les résultats de l'autosurveillance du 1er semestre 2013.

Réponse de l'exploitant :

Résultats du 1er semestre transmis le 21 octobre 2013.

Résultats du 2nd semestre transmis le 3 avril 2014.

Remarque 4 :

Prendre les dispositions utiles auprès du fournisseur afin que la charge des wagons d'acide nitrique soit strictement limitée à 66 tonnes.

Réponse de l'exploitant :

La fiche d'exigences achat a été modifiée afin de mentionner un poids maximum de 66 tonnes. Les inspecteurs ont consulté en 2014 le suivi des bons de livraison qui comporte une alerte à 65,95 tonnes afin de ne pas dépasser les 66 tonnes par wagon. Tout wagon de plus de 66 tonnes est refusé.

Remarque 5 :

Compléter la procédure de réception des wagons d'acide nitrique (prise en compte du délai maximal de stockage de 48h et de 96h).

Réponse de l'exploitant :

Procédure modifiée en avril 2014.

Monsieur Raphel intervient et rappelle qu'un incident a récemment eu lieu avec une fuite d'acide nitrique sur un wagon au niveau de la gare de triage de Vaugouin. Il demande à l'exploitant de quelle manière il vérifie la bonne étanchéité des citernes et comment il évalue ses fournisseurs.

Monsieur Fournet indique que la responsabilité de l'incident incombe au fournisseur et au transporteur. Néanmoins, dans sa démarche sécurité et qualité, l'exploitant analyse l'incident et prend les mesures nécessaires. Aucun incident n'était survenu auparavant avec ce fournisseur.

Monsieur Raphel insiste sur le fait que de tels incidents soucient les riverains et qu'il semble logique que l'exploitant écarte les fournisseurs qui ne rempliraient pas toutes les exigences de son cahier des charges. Dans tous les cas, les riverains souhaitent être informés des suites données à cet épisode.

Monsieur Zielinski demande à quoi était due la fuite.

Monsieur Fournet répond qu'il s'agissait à priori d'un défaut de soudure.

Monsieur Turquois souligne que la DREAL a demandé à l'exploitant de mener une enquête approfondie, qui implique le fournisseur et le transporteur ferroviaire (SNCF). Les précisions pourront être communiquées lors de la prochaine réunion de la CSS.

Madame Couty reprend.

Remarque 6 :

Dans le cadre de la mise à jour du POI, ne pas oublier les scénarii du projet Energize (mise en place d'une nouvelle chaudière gaz)

Réponse de l'exploitant :

Les phénomènes dangereux de l'étude de dangers sont inchangés donc pas d'impact sur le POI et les fiches réflexes.

Lors de l'inspection de 2014, il a été demandé à l'exploitant de supprimer les fiches liées à la chaudière SEUM.

Remarque 7 :

Transmettre les résultats des mesures d'émissions de rejets de poussières et de COV (composés organiques volatils) autour du site.

Réponse de l'exploitant :

Commande passée à ATMO. La campagne de mesure s'étale sur 4 mois au 2nd semestre.

Un report de la campagne de mesures a eu lieu du fait de l'indisponibilité d'ATMO Poitou Charentes.

Remarque 8 :

Transmettre les résultats de la campagne de mesure des niveaux sonores prévue début 2014.

Réponse de l'exploitant :

Mesures prévues les 7 et 8 avril 2014. Le rapport sera transmis dès réception.

Une émergence supérieure à la limite réglementaire a été relevée. Celle-ci est due au bruit de fond. Une nouvelle mesure a été demandée à l'exploitant.

Remarque 9 :

Préciser la forme juridique de l'établissement de La Rochelle à la suite de l'intégration de la société au sein du groupe Solvay. Transmettre un extrait du Kbis.

Réponse de l'exploitant :

Un extrait Kbis a été transmis fin 2013 et confirme que la raison sociale de l'entreprise reste « Rhodia La Rochelle ». Il n'y aura donc pas de modification de l'arrêté préfectoral afin de tenir compte de l'intégration au groupe Solvay.

Remarque 10 :

Pose des panneaux de signalisation imposés par le règlement du PPRT – prendre contact avec les services chargés de la police de la voirie.

Réponse de l'exploitant :

Rencontre avec les services de la mairie et de la CDA de La Rochelle. Action à initier après la signature du PPI.

Madame Couty signale que le PPI a été signé le 1<sup>er</sup> septembre 2014 : les panneaux devraient donc être posés sous peu.

Remarque 11 :

Intégrer au SGS les mesures de maîtrise des risques (MMR) du projet Energize et modifier la procédure afin de parler de MMR et non d'IPS/IPE (important pour la sécurité).

Réponse de l'exploitant :

Les MMR ont été intégrées au SGS (elles ont fait l'objet de tests et d'audits). La procédure est en cours de modification afin de ne parler que de MMR.

Remarque 12 :

Transmettre le bilan des activités en vue de la prochaine réunion CSS.

Réponse de l'exploitant :

Bilan transmis par mail début novembre 2013.

Remarque 13 :

Tracer les détections éventuelles des capteurs d'ammoniac au cours des dépotages wagons.

Réponse de l'exploitant :

Fiches de suivi MMR (en cours de déploiement) prévoient de consigner dans le classeur des MMR tout type de déclenchement.

Remarque 14 :

Demander à la SNCF de lever les ambiguïtés sur les constats effectués annuellement par les agents de contrôle de la SNCF sur les voies et les aiguillages.

Réponse de l'exploitant :

Plan d'entretien des voies avec une société agréée par la SNCF. Un service dédié de la SNCF effectue les visites techniques des appareils de voies.

Remarques sur les parties mécaniques : pas de risques pour la sécurité et pas de caractère obligatoire (recommandations).

Remarque 15 :

Se positionner sur la pertinence d'actualiser l'étude technique foudre au vu des modifications engendrées par le projet Energize.

Réponse de l'exploitant :  
L'étude technique n'est pas à refaire.

Remarque 16 :

Rappel des délais de réalisation des travaux après l'étude technique (2 ans) et des délais de vérification de la conformité des travaux (6 mois après réalisation).

Réponse de l'exploitant :

Les travaux seront terminés avant le 31/12/2013. Le rapport de vérification des installations a été transmis par mail.

Madame Couty indique que les remarques suivantes ont été émises suite à l'inspection des installations :

Remarque 17 :

Mettre sur rétention le réservoir horizontal mobile de stockage de fuel domestique réservé au locotracteur.

Réponse de l'exploitant :

Réservoir déplacé à la chaufferie et mis sur rétention mobile.

Remarque 18 :

Nettoyer la cuvette de rétention du réservoir de fioul lourd mis à l'arrêt technique.

Réponse de l'exploitant :

Vidange et nettoyage de la cuvette réalisés. Dépose des anciennes tuyauteries en liaison avec la cuve effectuée.

Remarque 19 :

Modifier l'emplacement des étiquettes d'information CLP sur les stockeurs de nitrates de l'atelier Yttriques.

Réponse de l'exploitant :

Déplacement des étiquettes pour les rendre visibles des allées de circulation des personnes.

Remarque 20 :

Nettoyer la cuvette de rétention des stockeurs de nitrates de terres rares (présence de cartons).

Réponse de l'exploitant :

Nettoyage effectué.

Remarque 21 :

Réparer les manomètres positionnés sur tous les départs de pompes situées dans la cuvette des stockeurs « yttriques ».

Réponse de l'exploitant :

Les réparations ou le remplacement des manomètres ont été effectués.

Remarque 22 :

Prioriser les expéditions et l'élimination des cubis hors d'usage dont les structures sont détériorées.

Réponse de l'exploitant :

Campagne de tri, de lavage et d'élimination des cubitainers usagés en cours.

Remarque 23 :

Procéder à l'élimination des fûts métalliques corrodés et perforés contenant des déchets ménagers mélangés à l'eau de pluie.

Réponse de l'exploitant :

Déchets identifiés et élimination de ceux-ci dans des filières appropriées.

Remarque 24 :

Transmettre le volume annuel distribué par le poste gasoil non routier.

Réponse de l'exploitant :

Volume : 20 m3 (non classé rubrique 1435).

Madame Glémain-Groult souligne que l'exploitant voisin de Rhodia Opérations stocke des gravats sur une hauteur importante. Est-ce que cela est pris en compte par l'administration ?

Madame Couty indique que le stockage de gravats est soumis à déclaration mais que les services de l'État n'ont reçu aucune plainte relative à la hauteur de stockage des gravats. Cette activité devrait être signalée par un tiers (nuisance ou autre) afin que la DREAL se rende alors sur le site.

Monsieur le Secrétaire général s'enquiert d'éventuelles questions puis donne la parole à l'exploitant.

## **2 - Bilan de l'exploitant**

Madame Colin énonce le sommaire de la présentation :

1. Activité du site en 2013 et 2014
2. Points de l'article D125-34
  - Les actions réalisées pour la prévention des risques et leurs coûts
  - Bilan du SGS 2013 (système de gestion de la sécurité)
  - Compte rendu des incidents et accidents en 2013
  - Le programme de réduction des risques pour 2013
  - Mentions des décisions individuelles dont l'installation a fait l'objet en 2013
3. Surveillance environnementale du site
4. Projet recyclage MES phase 2

### 1. Activité du site en 2013 et 2014

Madame Colin rappelle les chiffres clés de l'usine de La Rochelle :

- 400 000 m<sup>2</sup>
- CA 2013 = 200 M €
- Production 2013 = 5143 T
- Exportation > 90%
- Risques majeurs = HF, HCl
- Dernier accident de catégorie 1 :
  - 24 août 2010 : déchirure ligamentaire en ouvrant une porte de camion
  - Taux d'accident 2013 : TF1 = 0
- Effectif site = 365 personnes

- Investissements en 2013
  - Courants: 3500 K€ (dont 920 K€ en HSE)
  - Stratégiques: 6000 K€

### Certifications

ISO 14001 / ISO 9001 / ISO TS 16949 / GMP (BPF)

Monsieur Fournet spécifie ensuite la vision et les missions du site : en 2017, La Rochelle se veut le leader européen dans la fabrication de formulations de spécialités à base de terres rares. Le site opère pour les marchés de la dépollution automobile, de l'électronique et du recyclage.

Quant à ses missions :

- Agir en industriel responsable
- Réaliser le programmes de production selon la *roadmap* de la GBU en se focalisant sur le produits de hautes spécialités, et en saisissant toutes les opportunités pour développer les segments de niches ;
- S'appuyer sur le pilotage de la performance dans toutes les boucles de temps pour améliorer les coûts de production ;
- Viser l'excellence opérationnelle en proposant des solutions techniques et organisationnelles innovantes et en impliquant tous les niveaux de l'organisation ;
- Améliorer de façon continue le niveau de services pour la satisfaction des clients.

Monsieur Fournet explique le contexte d'activité du site de La Rochelle en 2013 et 2014 :

- forte baisse des prix des terres rares depuis 2011, impactant fortement le chiffre d'affaires et les marges ;
- marché dépollution automobile : croissance des volumes sur la gamme Optalys ;
- marché électronique : forte baisse des volumes sur les phosphores et certaines niches. Résistance sur le polissage ;
- recyclage : rentabilité impactée par la baisse des prix.

Monsieur Fournet indique Rhodia Opérations devrait délivrer un résultat satisfaisant pour 2014 mais que l'année 2015 est considérée « à risques ».

## 2. Bilan du SGS - Points de l'article D.125-34 du code de l'environnement

Madame Colin aborde **les actions réalisées pour la prévention des risques et leurs coûts.**

### Sécurité Procédé

- Selon l'exigence Rhodia, 100% des études de sécurité sont revues tous les 5 ans : En 2013, 70 schémas ont été revus dont 7 dans le cadre de projets ; 13 barrières préventives ont été auditées ;
- Démarrage de nouvelle Cogénération/TAG avec un niveau de fiabilité conforme au périmètre approuvé par le PPRT
- Installations des mesures décrites dans l'étude de dangers : protection de dépotage HCl par rideau d'eau
- Évaluation particulière Sécurité Procédé de 60 demandes de modification
- 20 revues sécurité avant démarrage



### Investissements en HSE en 2013 : 920 K€

- 104 K€ en environnement
- 816 K€ en sécurité / sécurité procédé / hygiène

### Madame Colin passe au **bilan du SGS 2012**

Rhodia Opérations dispose d'un système de management de l'HSEPT.

- Outil de management appelé RCMS : Rhodia Care Management System avec comme objectif :
  - un outil d'audit complètement centré sur l'appropriation par l'encadrement du système de management HSEPT et l'engagement du management de terrain ;
  - un système vérifiant les pratiques de terrain sur l'ensemble du site avec une évaluation personnelle des managers avec des questions adaptées à chaque fonction/service.
- Audit réalisé en novembre 2012 (89% de performance) ;
- Evolution vers Solvay Care Management System en cours.

Elle indique ensuite qu'aux exigences de l'annexe III de l'arrêté du 10 mai 2000 modifié par arrêté du 14 décembre 2011, correspondent des chapitres du Système de Gestion de la Sécurité développé sur le site Rhodia de La Rochelle. Il en détaille les actions 2013 :

#### ***Politique de prévention des accidents majeurs / Élément 1 – Engagement et revue de direction***

- Politique et Engagement de la Direction, signée par le DU et le Comité de Direction du site
- Affichée dans les salles de contrôle et autres lieux
- Commentée en réunion d'équipes une fois par an lors de sa revue et à chaque accueil sécurité

#### ***Organisation/formation / Élément 8 - Gestion des compétences et de la formation et Élément 5 : structure et organisation***

Formation :

- Nombre de personnes formées : 838 personnes
- 369 personnes formées en accueil sécurité
- Nombre d'heures de formation : 4543 h
- Coût des formations : environ 49 814 € (coût externe)

Organisation :

- Service HSE constitué de 8 permanents
- Responsable HSE rattachée au DU et membre du CODIR
- Service médical avec assistante sociale
- CHSCT : réunions trimestrielles et visites des secteurs

#### ***Identification et évaluation des risques d'accidents majeurs / Élément 2 - Évaluation des risques***

- Programme des études de sécurité fait annuellement (RSSS, APS) pour s'assurer que tous les schémas TI sont revus tous les 5 ans
- En 2013, 63 schémas étudiés pour les révisions quinquennales
- En 2013, 7 schémas étudiés pour les projets
- La liste des MMR (mesure de maîtrise des Risques) est revue en conséquence lors des études quinquennales et des études projets
- Réalisation du document PPI avec la Préfecture

***Maîtrise des procédés, maîtrise d'exploitation / Élément 10 et Élément 2 – Maintenance et inspection et évaluations des risques***

- Les 75 installations du site font l'objet d'un mode opératoire ou de consignes particulières.
- 350 modes opératoires d'analyses au laboratoire
- 88 procédures en sécurité/environnement/hygiène au niveau de l'usine
- Mise à jour des modes opératoires de fabrication selon nécessité

***Gestion des modifications / Élément 2 – Évaluation des risques***

- Procédure appliquée avec validation par plusieurs représentants de service et systématiquement par le service HSE.
- En 2013 : 160 ont été demandées selon la procédure du site

***Gestion des situations d'urgence / Élément 4 – Préparation aux situations d'urgences***

- Formation à notre système pour les entreprises extérieures lors de l'accueil sécurité
- ESI (Équipiers de Seconde Intervention) : 71 volontaires sur le site
  - formation sur la base d'entraînement des pompiers de Saint-Agnant animée par le SDIS 17 (attaque feu, caisson...)
  - formation interne
- Intégration des nouveaux scénarios de l'étude de danger dans le POI et fiches réflexes rédigées pour ces scénarios
- En 2013 : 2 exercices réalisés selon les scénarios de l'étude de danger dont un avec les pompiers (29/01/2013)
  - Débriefing réalisé à la fin et plan d'actions associé
  - DREAL/parties prenantes prévenues lors de ces essais
- Élaboration du PPI et participation à un exercice de la Préfecture (12/2013)

***Gestion du retour d'expérience / Élément 10 – Maintenance et inspection et Élément 11 – Traitement des incidents et retour d'expérience***

- Communication tous les mois des événements en de sécurité procédé /sécurité des Hommes/environnement dans le groupe Solvay diffusée au personnel
- Note plus technique pour les personnes concernées sur des événements mondiaux (Beacon)
- En 2013 : diffusion chaque mois d'un retour d'expérience consécutif à un accident sécurité procédé du groupe voire extérieur groupe.
- Chaque soin d'infirmerie ou incident notable fait l'objet d'un retour d'expérience
- Existence d'un système de remontée d'événements : 218 en 2013

***Contrôle du système de gestion de la sécurité / Élément 12 – Audits***

- Tableau de bord HSEPT mensuel
- En 2013 :
  - Poursuite du programme des audits
    - Audits des conditions matérielles
    - Audits du port des équipements de protections individuelles
    - Audits des travaux suivant la procédure intervention
    - Audits des barrières de sécurité prévues dans l'étude de dangers
    - Tournées HSE par les membres du CODIR
- Revue de tous ces indicateurs en CODIR HSE de manière trimestrielle et en revue de direction

### ***Audits internes / Élément 12 – Audits***

- Audit du système de management HSEPT selon le référentiel RCMS fait en novembre 2012
- Prochain audit du système de management à définir dans le périmètre du Groupe SOLVAY
- En 2013 : réalisation d'un audit interne selon la norme ISO 14001

### ***Revue de Direction / Élément 1 - Revue de Direction***

- Suivi tous les trimestres des indicateurs de performance en CODIR
- En 2013 :
  - deux revues de direction pour faire l'état forces/faiblesses
  - Comités de direction HSE mensuels

Madame Colin livre ensuite le **compte rendu des incidents et accidents** :

- il est réalisé à l'aide d'un formulaire à disposition de tous les employés du site selon la procédure de déclaration d'événements inattendus,
- les incidents sont commentés à chaque comité de direction le lundi par le responsable HSEPT
- En 2013 :
  - 218 déclarations d'événements sans impacts externes
  - Compte tenu de la gravité de ces événements, aucun ne nécessitait de déployer le processus de communication à chaud.

Madame Colin détaille le **programme de réduction des risques pour 2014** :

Le programme est décrit dans le plan des actions HSEPT pour 2014 et concerne tous les domaines de l'HSEPT.

#### - Sécurité procédé :

- 65 études à faire
- Un audit des barrières préventives (MMR)
- Suivi du plan de modernisation des installations (décret du 5/10/10)

#### - Environnement

- Rampe d'abattage et capteurs sur aire de déchargement wagon HCl 33%
- Cuvette de rétention étanche pour le dépotage wagon HNO3 69%
- Réalisation du plan de réduction des consommations d'eau et rejets d'azote
- Rénovation de la turbine à gaz et nouvelle chaudière au gaz naturel

Madame Colin aborde le **planning et les mentions des décisions individuelles** dont l'installation a fait l'objet :

- Autorisation à poursuivre l'exploitation d'une usine de traitement des terres rares :
  - ✓ Étude d'impact du site réalisée dans le cadre du DAE du projet Coleop'terre terminée en 2012 et nouvel arrêté préfectoral.
  - ✓ Arrêté préfectoral n°2013-2769 du 14/11/2013
- Approbation du PPRT :
  - ✓ Arrêté préfectoral n°2013-750 du 10/04/2013
- Approbation des mesures opérationnelles du PPI :
  - ✓ Arrêté préfectoral n°2013-3088 du 20/12/2013
  - ✓ Le PPI a fait l'objet d'une consultation en 2014
- Inspection DREAL réalisée en octobre 2013 :
  - ✓ 3 écarts levés à l'inspection de juin 2014

### 3. Surveillance environnementale du site

Madame Colin précise qu'un audit de re-certification ISO 14001 a eu lieu en janvier 2013, suivi d'un audit de suivi en février 2014. Un audit du cabinet Deloitte a également eu lieu pour le rapport Développement Durable du Groupe SOLVAY (Dow Jones sustainability index).

Elle liste ensuite les principaux événements de 2013 :

- Investissement de la TAG et de la chaudière
- Réalisation d'un portique contrôle radioéléments :
  - contrôle systématique des véhicules sortants
- Nettoyage du bassin de prévention
- Actions réalisées suite à l'étude technico – économique sur la réduction de la consommation d'eau de nappe :
  - amélioration du suivi maintenance des purgeurs condensats
  - optimisation des pompes à vide à anneau liquide de l'atelier minéral : fonctionnement des pompes en circuit fermé
- Actions réalisées suite à l'étude technico – économique sur la réduction des rejets d'azote :
  - augmentation de la capacité de stockage de nitrate d'ammonium dilué

Puis il présente les chiffres de la surveillance environnementale des effluents aqueux

	Flux Autorisé par an	Flux rejeté en 2011	Flux rejeté en 2012	Flux rejeté en 2013
Demande Chimique en Oxygène (DCO)	80 t	54,7 t	57,5 t	57,2 t
Azote (N)	950 t	911 t	879 t	729 t
Phosphore (P)	3 t	1,58 t	1,09 t	1,09 t
TBP	2 t	0,53 t	1,27 t	0,84 t
Zinc (Zn)	50 kg	62 kg	150 kg	39 kg
Mercure (Hg)	0,5 kg	0,1 kg	2,1 kg	0,9 kg
Fer (Fe)	500 kg	13 kg	15 kg	15 kg
Autres métaux	92 kg	21 kg	34 kg	16 kg
Matières en suspension (MES)	30 t	9 t	10 t	11 t

Monsieur Jouan interpelle l'exploitant sur ses rejets : quelle est la répartition en azote et en ammonium dans ses rejets d'azote ? Il admet que le rejet est conforme à l'arrêté préfectoral mais souligne qu'il s'agit de rejets massifs dans le pertuis charentais, qui ne sont pas conformes aux nouvelles directives européennes.

Il aimerait par ailleurs que d'autres points soient abordés, à savoir : la pollution de l'air, notamment le mercure rejeté dans l'air, les chiffres de la pollution des eaux souterraines, de la radioactivité, de la pollution des sols marins.

Madame Colin indique que les chiffres de la pollution de l'air pourront être communiqués, que les éléments radioactifs sont en-deçà des limites de détection et que l'exploitant mène chaque année une étude sur l'évolution du milieu marin. Les résultats de cette dernière étude sont transmis à la DREAL. Elle ajoute que l'exploitant prend bonne note de la demande de Monsieur Jouan et que les informations demandées seront diffusées.

Madame Colin indique les actions réalisées pour améliorer les effluents aqueux :

- Soutirage des boues non extrait C2 riches en métaux pour diminuer les quantités de métaux aux effluents aqueux
- Procédé de filtration pour élimination vers une filière adaptée démarré en septembre 2014
- Lissage des rejets des filtrats Coléopterre depuis septembre 2013 pour éviter les pics de phosphore à la station MES
- Ajout de CaCl<sub>2</sub> en continu à la station MES depuis août 2013 pour précipiter le phosphore minéral

Monsieur Raphel demande si l'élimination est faite sur place.

Madame Colin précise que non, la filière adaptée est chez SITA.

Monsieur Jouan demande ce que représente l'élimination en termes de coût et de volume.

Madame Colin souligne que le coût est important car SITA est l'unique filière présente pour ces déchets. Ils ne sont pas stockés sur le site, partent directement chez SITA, pour un volume mensuel d'environ 22 t.

#### 4. Projet recyclage MES phase 2

Madame Colin présente les objectifs du projet :

*Objectif 1* : poursuivre l'effort de réduction des volumes de matières valorisables entreposées sur le site.

- Référence : Quantité de matériau MES historique entreposé sur site (base 2010) : 22 kt
- Entreposage actuel : 12-13 kt contiennent des radioéléments et nécessitent un traitement spécifique,
- l'objectif du projet est de réduire cet entreposage de 12-13 kt à 6 kt.

*Objectif 2* : Valoriser les terres rares contenues dans la MES sur les marchés existants de l'exploitant (catalyse et électronique), et ainsi contribuer à pérenniser ses activités dans un secteur de plus en plus concurrentiel.

*NB* : ce projet s'inscrit dans une démarche complète de traitement de l'ensemble des matières valorisables entreposées sur site, projet appelé VALOR+, qui avait fait l'objet d'une présentation conjointe DREAL et ASN, le 8 mars 2013.

Monsieur Raphel demande où est stockée la MES.

Madame Colin lui répond qu'elle se situe au fond de l'usine, sous des merlons et dans le bâtiment 135.

Madame Colin présente la phase 1 du projet valorisation MES (2010 à 2014)

La MES valorisée est celle qui :

- conduit à des résidus d'attaque acceptés en CET 1
- filières SITA Bellegarde et SITA Parisisis : habilitées à recevoir des déchets à radioactivité naturelle renforcée

Le choix de la MES non radioactive s'est fait sur la base d'analyses des merlons et de celle entreposée dans le bâtiment 135 (Th232 < 1Bq/g pour garantir résidu d'attaque < 2 Bq/g)

Valorisation de 9-10 kt de MES :

- déstockage du stock historique 22 kt à 12-13 kt fin 2014
- réintégration de la MES « fraîche »

Madame Colin présente la phase 2 du projet de recyclage MES avec un schéma procédé puis le planning et les améliorations du projet :

*Planning :*

- Étude de faisabilité et ordre de grandeur réalisé : avril 2014
- Go-Nogo pour étude de base : mai 2014
- Présentation du projet à DREAL/ASN : juillet 2014
- Étude de base : 21 juillet 2014
- Go-Nogo pour réalisation : 31 octobre 2014
- Réalisation du dossier administratif : mars 2015
- Études de détails et réalisation : août 14 – juin 15
- Démarrage : juillet 2015
- Durée du recyclage : 3 ans

*Améliorations apportées par le projet :*

- Réduction de la quantité entreposée de 22 kt à 6 kt de FAVL et 4 kt de TFA
- Meilleure condition de stockage : en big bags sous abri (vs merlons)

Monsieur Raphel demande si le stock de thorium de l'exploitant est bien pris en compte dans le PPRT.

Madame Colin indique que ce stock est inventorié dans le stock national et bien pris en compte dans l'étude de dangers.

Madame Couty précise que l'Agence de Sécurité Nucléaire (ASN) a effectué une visite du site en 2012 et que le compte-rendu de cette visite est disponible sur leur site internet.

Monsieur Raphel tient à rappeler que ces éléments radioactifs suscitent une véritable inquiétude auprès de la population. Il demande si ces produits seront stockés sur le site *ad vitam æternam*.

Madame Colin répond que des études sont en cours afin d'identifier des sites d'entreposage.

Monsieur Raphel répète que la population ne comprend pas qu'on tolère un stockage de matières radioactives si près des habitants.

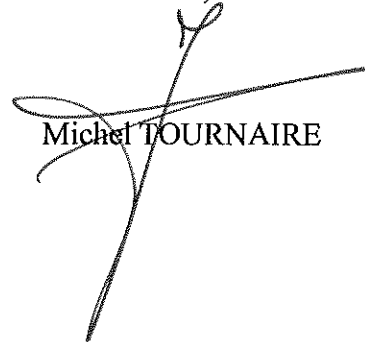
Monsieur le Secrétaire général indique que la problématique du stockage et du retraitement de ces produits est gérée au sein d'une politique nationale. Il ajoute qu'il est utile de faire preuve de pédagogie et de transparence sur ces sujets. Il invite l'exploitant à préparer une présentation pour la prochaine réunion de la CSS : celle-ci expliquerait comment Rhodia Opérations s'organise pour contrôler les mesures de radioactivité.

Madame Colin prend note de la demande.

Plus aucune question n'étant posée, Monsieur le Secrétaire général remercie les participants et lève la séance.

La Rochelle, le 17 novembre 2014

Le Président,



Michel TOURNAIRE